

tés, il tâche de lui inspirer la crainte de la justice de Dieu en lui faisant oublier sa miséricorde, il profite de son état de faiblesse pour lui livrer des assauts plus nombreux et plus perfides. Arrivé à ces derniers moments de son existence l'homme a besoin plus que jamais d'être encouragé par le prêtre et fortifié contre les ennemis de son salut.

C'est pourquoi, selon les prescriptions du Rituel romain, non seulement le curé doit se rendre auprès des malades aussitôt qu'il a été demandé, mais il doit s'efforcer de découvrir, afin de les visiter, les malades qui pour une raison ou une autre retarderaient de le faire demander dès le commencement de leur maladie: "*Parochus in primis meminisse debet, non postremas esse muneris sui partes, ægrotantium curam habere. Quare cum primum noverit, quempiam ex fidelibus curæ suæ commissis ægrotare, non exspectabit, ut ad eum vocetur, sed ultra ad illum accedat.*"

Mais quelle est la nature de cette obligation? Le curé, dit Berthier (n. 1369) est tenu en justice, d'assister les malades, surtout dans la recommandation de l'âme; cette proposition est certaine et prouvée par le consentement unanime des théologiens. Il est surtout obligé, dit saint Liguori, de donner une particulière assistance aux mourants qui ont été dans les habitudes de péché.

Le Rituel ajoute qu'il ne se contentera pas d'une visite, mais qu'il devra se rendre plusieurs fois auprès du malade, autant que cela sera utile: "*idque non semel tantum, sed sæpius, quatenus opus fuerit.*" Si la maladie devient grave, les visites devront être plus fréquentes, et le pasteur ne cessera d'employer tous ses soins à assurer le salut du pauvre malade: "*Ingravescente morbo, Parochus infirmum frequentius visitabit, et ad salutem diligenter juvare non desinet.*" Confession reprise 3 fois, à l'article de la mort grâce aux visites d'un bon curé...

Conduite à tenir envers les malades

Dans ses visites auprès des malades, le pasteur devra veiller, dit encore le Rituel, à leur donner le Viatique en temps opportun, lorsqu'ils ont encore le plein exercice de leurs facul-